

## Dans ce numéro

- 2** Offre de formation
- 3** Programme « Ce n'est pas correct »
- 4** Âgisme
- 5** Charte de la bientraitance
- 6** Outils bientraitance
- 7** Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés – Balados
- Loi visant à lutter contre la maltraitance

Nous vous invitons à prendre connaissance de la présente publication qui, nous le souhaitons, pourra vous soutenir dans les différentes actions déployées en vue de lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance.

Dans un contexte où la maltraitance envers les aînés et les personnes majeures en situation de vulnérabilité est une réalité présente et préoccupante, il importe de poursuivre les efforts collectifs. En effet, la lutte contre la maltraitance ne peut reposer que sur un seul acteur. C'est ensemble, avec la mobilisation de tous les milieux tant communautaires, privés, publics et municipaux que nous pourrons faire une différence. La collaboration intersectorielle permet de mettre à contribution l'expertise de chacun, de renforcer la prévention et l'intervention et surtout, de promouvoir une culture de bientraitance qui repose sur le respect, la dignité et l'inclusion.

Bonne lecture !

Pour rejoindre l'équipe de coordination maltraitance du CISSS des Laurentides, vous pouvez écrire à : [maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

## Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Comme prévu aux articles 15 et 20.6 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, les rapports suivants ont été publiés :

[Tous concernés - Rapport annuel 2024-2025 - Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité - Chapitre II - Politique de lutte contre la maltraitance](#)

[Rapport annuel 2024-2025 - Entente-cadre nationale et déploiement des processus d'intervention concertés pour lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité](#)

Cliquez sur les titres afin de pouvoir y accéder.

## Au niveau régional :

La politique visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité du CISSS des Laurentides est disponible sur le site internet du CISSS des Laurentides : [Abus, maltraitance et bientraitance: CISSS des Laurentides \(gouv.qc.ca\)](http://Abus, maltraitance et bientraitance: CISSS des Laurentides (gouv.qc.ca))



## Offre de formation – volet bénévole

### Formation

Contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité :

### *La reconnaître et agir*

#### Quand :

Mardi 28 octobre 2025 de 9h30 à 11h30, en virtuel

#### Public cible :

Bénévoles du secteur communautaire

#### Pour s'inscrire :

[maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

#### Animatrices :

Kathleen Gagnon et Judith Parent

Équipe de coordination régionale maltraitance



## Offre de formation – volet intervenant

### Formation

Contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité :

### *La reconnaître et agir*

#### Quand :

Jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h, en virtuel

#### Public cible :

Intervenants du secteur communautaire

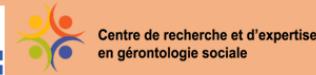
#### Pour s'inscrire :

[maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

#### Animatrices :

Kathleen Gagnon et Judith Parent

Équipe de coordination régionale maltraitance



## Activité de sensibilisation



### ***Ce n'est pas correct ! Voisins, amis et familles présents pour les personnes aînées***

- Outiller les témoins de maltraitance envers une personne aînée afin qu'ils puissent identifier les indices et offrir du soutien de façon respectueuse et sécuritaire ;
- Faire connaître et éradiquer les comportements d'âgisme ;
- Créer un réseau de soutien à grande échelle pour les personnes aînées et ainsi contrer la maltraitance.

**COÛT:**      **Gratuit**

**CLIENTÈLE :** Tous

**POUR ORGANISER UN ATELIER ou encore pour recevoir la formation d'animateur : [maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)**

© 2024- Adaptation francophone du programme Ce n'est pas correct !, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.



Vous souhaitez organiser un atelier « Ce n'est pas correct ! » au sein de votre organisation, de votre municipalité ou auprès de votre clientèle ? Des animateurs sont habilités à animer ces ateliers dans chacune des MRC de la région des Laurentides. N'hésitez pas à nous signifier votre intérêt afin que nous vous mettions en contact avec ceux-ci ou que nous puissions vous soutenir.

Ces ateliers de sensibilisation s'adressent à divers publics et se veulent dynamiques. L'utilisation de vidéos en complément à la présentation permet aux participants de mettre en pratique la théorie.

[maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

## Âgisme

Il n'est pas rare que la thématique de l'âgisme à l'égard des ainés soit amenée sous un angle plutôt humoristique. Pensons aux exemples tels que « ma petite dame » ou bien « ça doit être une personne âgée au volant, à cette vitesse-là », qui sont souvent utilisés pour ouvrir le dialogue sur ce sujet autrement plus lourd ou difficile à aborder. Toutefois, il importe de nous rappeler que derrière ces exemples à l'apparence anodine peuvent se cacher des conséquences graves, et que certaines manifestations de l'âgisme sont tout sauf humoristiques. En effet, les stéréotypes associés aux personnes âgées peuvent influencer la manière dont elles sont perçues et, surtout, la manière dont elles se perçoivent elles-mêmes.

Dans le cadre de son essai doctoral, Rock-André Blondin Ruel se penche sur l'âgisme comme facteur de risque au suicide chez les personnes de 65 ans et plus. Il en ressort une recommandation aux psychologues de « tenir compte des discours âgistes qui ont été intégrés par les personnes âgées et d'aider ces dernières à transformer comment elle(s) se comprennent » (Blondin Ruel, 2023, p.61).

Bien que cette recommandation vise les psychologues, nous avons certainement tous un rôle à jouer dans la reconnaissance et la déconstruction des discours âgistes.

Quel comportement âgiste reconnaisssez-vous chez vous?

Pour consulter l'essai doctoral de Rock-André Blondin Ruel, [cliquez ici](#).

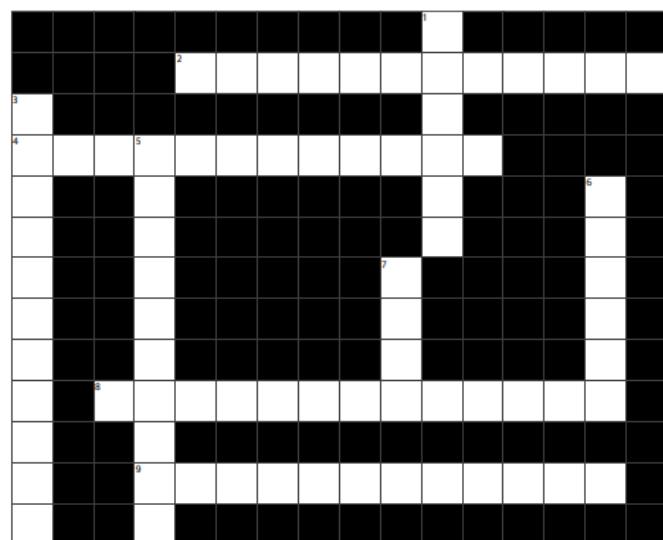
Blondin Ruel, Rock-André (2023). « Mieux comprendre le suicide chez les personnes de 65 ans et plus : des repères pour intervenir lorsque l'âgisme alimente le désespoir » Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en psychologie (Essai doctoral).

### Testez vos connaissances

<https://puzzel.org/fr/crossword/build?menu=content&p=-OVwzmup5OWhtgeamx1x>

#### Réponses :

secneuqésnoc  
resilitnafni  
ecnatiartneib  
ecnatiartlam  
ruetua  
renimircsid  
emsigâotua  
emsigâ  
iarv



#### horizontalement

- 2 Diminution de l'estime de soi, isolement, impact sur la santé physique et mentale, sont des exemples de ... de l'âgisme
- 4 Agir envers une personne aînée comme envers un enfant c'est ...
- 8 Approche positive et respectueuse qui vise le bien-être des personnes tout en tenant compte de leurs choix.
- 9 L'âgisme est un des sept type de ?

#### verticale

- 1 Il est possible d'être victime d'âgisme et d'en être soi-même...
- 3 Agir en fonction de nos pensées âgistes c'est :
- 5 Âgisme dirigé vers soi.
- 6 Avoir des préjugés envers des personnes en raison de leur âge.
- 7 Vrai ou faux : Dans le monde, 1 personne sur 2 fait preuve d'âgisme envers les personnes aînées.

## Charte de la bientraitance

### La Charte de la bientraitance : un exemple d'engagement au respect et à la dignité des personnes aînées et adultes en situation de vulnérabilité

Adoptée en avril 2025, la Charte représente en engagement fort et symbolique de la part des organismes et partenaires œuvrant auprès des personnes aînées et adultes en situation de vulnérabilité de la région. Elle s'inscrit dans une volonté déjà en place de lutter contre tous les types de maltraitance et de promouvoir une culture de bientraitance envers tous, contribuant ainsi à l'augmentation du bien-être des personnes.

La Charte favorise l'accès à des environnements plus sécuritaires, plus respectueux et repose sur des énoncés clairs tels que :

- L'écoute active des besoins et des souhaits des personnes.
- L'adaptation continue des pratiques aux besoins évolutifs.
- Le respect de l'histoire, du rythme et de la singularité de chaque individu.
- La communication respectueuse et adaptée.
- L'implication des personnes dans les décisions qui les concernent.
- Le soutien à l'autonomie et au pouvoir d'agir.
- La prévention et le repérage de la maltraitance.
- L'inclusion sociale et la participation communautaire.
- Le travail en partenariat pour offrir un filet de sécurité.

### Une mobilisation régionale présente et en croissance

Jusqu'à présent, 150 personnes (intervenants, gestionnaires, bénévoles et citoyens engagés) ont signifié leur adhésion à la Charte. Ce premier chiffre témoigne d'une prise de conscience collective et d'un engagement concret envers les valeurs de respect et d'humanité. Les signataires de la Charte constituent un réseau de partenaires actif contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de tous. Plusieurs actions en vue de diffuser la Charte de la bientraitance et en assurer son rayonnement sont à venir. Les partenaires de tous les secteurs de la communauté des Laurentides sont invités à en prendre connaissance, à s'informer sur le sujet et à y adhérer de façon individuelle ou collective.

### Événements entourant la signature de la Charte

Table de concertation régionale des aînés des Laurentides : [Lancement officiel de la Charte de la Bientraitance](#)

Fadoq Laurentides : [Charte de bientraitance régionale](#)

4Korners : [Signature de la Charte par 4Korners](#)

L'Antr'Aidant : [Signature de la Charte](#)



Rendez-vous sur la page Bientraitance du site Internet du CISSS des Laurentides pour accéder à la Charte de la bientraitance.

<https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/abus-maltraitance-et-bientraitance/la-bientraitance/>



Vous aimeriez signer la Charte en tant qu'intervenants, accompagnateurs, bénévoles ou organisation ?

En plus de la Charte, vous trouverez sur la page bientraitance du CISSS des Laurentides diverses informations sur le sujet, une fiche d'accompagnement de la Charte et le registre des signatures à compléter.

## Outils bientraitance

[La tendance est à la bientraitance !](#) est un outil inspirant qui vise à supporter la discussion et la réflexion sur l'accompagnement bientraitant des personnes proches aidantes. Cette fiche est le résultat d'un travail collaboratif entre [L'Antr'Aidant](#), la [coordination en proche aidance](#) du CISSS des Laurentides ainsi que de l'[équipe de coordination en maltraitance](#) du CISSS des Laurentides. N'hésitez pas à la consulter et la diffuser largement au sein de vos équipes respectives.

The 'Soutiller' version includes icons for various forms of abuse like physical abuse, financial abuse, and emotional abuse. The 'Contribuer' version includes a section on how to respond to a person who is being abusive, such as 'Je ne peux pas donner ce son, je suis trop fatigué.' and 'Pour aller plus loin: Avez-vous une autre rôle de proche aidance qu'elle assume ?'.



Cliquez [ICI](#) pour visionner la vidéo en complément

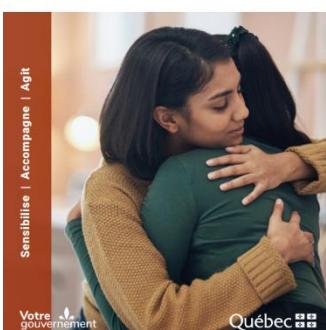
## Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale

Il est possible de télécharger la bande dessinée « [Valoriser la bientraitance en CHSLD : voyage au cœur du quotidien](#) » illustrant diverses pratiques de bientraitance quotidienne en CHSLD. Cet outil accessible et inspirant pourra soutenir concrètement la mise en place de pratiques respectueuses, d'écoute et de dignité au sein de milieu de vie alternatif et, sans aucun doute, bien au-delà.

Disponible en français et en version anglaise sur le site du [CREGÉS](#)



Devenir tuteur  
d'un de vos proches  
Comment se préparer



## Curateur public

Saviez-vous qu'il est possible de recevoir l'infolettre *Bien protéger ensemble* du curateur public du Québec? Consultez la page internet [Curateur public | Gouvernement du Québec](#) afin de vous inscrire et retrouver une multitude d'informations.

Le Curateur a récemment publié une brochure à l'intention des futurs tuteurs ou membres d'un conseil de tutelle. Pour la consulter, cliquer sur le titre suivant : [Devenir tuteur d'un de vos proches – Comment se préparer](#).

## Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées

La Chaire rend disponibles plusieurs épisodes « Cibles Grises », dont le plus récent portant sur le **signalement obligatoire au Québec**. Mélanie Couture, Ph. D., titulaire de la Chaire, vous informe sur le sujet.



[Balados Archive – Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées](#)

Vous pouvez aussi consulter le site de la Chaire : [Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées](#)

## Loi visant à lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité

Au Québec, la Loi 6.3 rend obligatoire le signalement de certaines situations de maltraitance, notamment celles concernant :

- un usager majeur qui est hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un **centre d'hébergement et de soins de longue durée**;
- un usager majeur qui est pris en charge par une **ressource intermédiaire** ou par une **ressource de type familial**;
- une personne majeure qui est en **tutelle** ou à l'égard de laquelle un **mandat de protection a été homologué**;
- une personne majeure dont l'**inaptitude** à prendre soin d'elle-même ou à administrer ses biens a été constatée par une **évaluation médicale**, mais qui ne bénéficie pas d'une mesure de protection;
- une personne en **situation de vulnérabilité** qui réside dans une **résidence privée pour aînés**.

Est tenu de faire, sans délai, le signalement obligatoire auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) : *Tout prestataire de services de santé et de services sociaux ou tout professionnel au sens du Code des professions (chapitre C-26) qui, dans l'exercice de ses fonctions ou de sa profession, a un motif raisonnable de croire qu'une personne est victime de maltraitance* (L-6.3, art. 21).

Le signalement s'effectue auprès du [CPQS](#) pour les personnes recevant des services du RSSS ( et auprès de la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés ([LAMAA](#)) pour les personnes qui ne reçoivent pas de services d'un établissement du RSSS.

Coordonnées téléphoniques de CPQS : 1 866 822-0549 ou 450 432-8708

Coordonnée téléphonique de la LAMAA : 1 866 489-2287

Pour soutenir la réflexion : [Grille d'analyse d'une situation de maltraitance dans le contexte de la Loi visant à lutter contre la maltraitance - CREGÉS](#)



**Ligne Aide Maltraitance  
Adultes Aînés**